



MRC de L'Islet - Province de Québec
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE DE LESSARD

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

Changement du lieu de tenue des séances du conseil municipal

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, que :

À la suite de l'adoption de la résolution numéro 98-06-2026, le conseil municipal a décidé de modifier le lieu de tenue de ses séances.

Nouveau lieu des séances du conseil municipal :

Salle de Loisirs
295, rue Principale, G0R 2W0
St-Cyrille-de-Lessard (Québec)

Les séances du conseil municipal seront désormais tenues à cette adresse **jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.**

Le présent avis est donné afin d'informer la population de ce changement.

DONNÉ À ST-CYRILLE-DE-LESSARD, ce 1^{er} juin 2026

Loïck Odon S. Ahouansou
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Loïck Odon S. Ahouansou, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de St-Cyrille-de -Lessard, certifie sous serment que j'ai publié le présent avis le 1^{er} JUIN 2026 conformément aux modalités applicables.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,

Loïck Odon S. Ahouansou
Directeur général et greffier-trésorier



MRC de L'Islet - Province de Québec
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE DE LESSARD

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

Changement du lieu de tenue des séances du conseil municipal

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, que :

À la suite de l'adoption de la résolution numéro 98-06-2026, le conseil municipal a décidé de modifier le lieu de tenue de ses séances.

Nouveau lieu des séances du conseil municipal :

Salle de Loisirs
295, rue Principale, G0R 2W0
St-Cyrille-de-Lessard (Québec)

Les séances du conseil municipal seront désormais tenues à cette adresse **jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.**

Le présent avis est donné afin d'informer la population de ce changement.

DONNÉ À ST-CYRILLE-DE-LESSARD, ce 1^{er} juin 2026

Loïck Odon S. Ahouansou
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Loïck Odon S. Ahouansou, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de St-Cyrille-de -Lessard, certifie sous serment que j'ai publié le présent avis le 1^{er} JUIN 2026 conformément aux modalités applicables.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,

Loïck Odon S. Ahouansou
Directeur général et greffier-trésorier